

Rupture de bail commercial

Par kebdani, le 16/12/2010 à 19:35

Bonjour,

je suis propriétaire d'un locale commerciale que je loue à un locataire il exerce l'activité de boulanger mais qui depuis 2 mois ne me verse plus mes loyers que dois je faire. je vous remercie par avance de votre attention, je reste à votre disposition au 06.67.54.35.57

bien cordialement,

mme kebdani Zakia

Par mimi493, le 16/12/2010 à 22:50

Vous devez voir un huissier déjà pour les paiements